

Communiqué

Le 7 avril 2017

courriel : creal76@creal76.fr

tél : 06 86 15 33 59



Candidat-e-s, osez la laïcité !

Osez la laïcité qui rassemble le peuple uni, comme ce mot d'origine grecque le définit ! Pas sa version falsifiée qui, servant de masque à un racisme ancien, est brandie comme un drapeau identitaire national pour exclure une population musulmane ou supposée telle. Pas celle de tel candidat qui proclame sa foi chrétienne relevant de sa liberté de conscience individuelle et non de la citoyenneté, instillant ainsi le doute sur sa capacité à engager une action politique au service de l'intérêt général.

La loi de séparation des Églises (c'est-à-dire des religions) et de l'État, qui est l'affranchissement réciproque du religieux et du politique, doit être appliquée partout, et par toutes et tous. En Guyane, encore sous le régime d'un concordat de 1828 instauré par le roi Charles X, au bénéfice de la confession catholique dont le clergé est payé par cette collectivité territoriale. Dans les 3 départements d'Alsace-Moselle où s'applique le concordat napoléonien de 1801 au bénéfice des confessions catholique, juive et protestante.

La laïcité est liée au combat social. Dans une société de plus en plus diverse, seul le principe de laïcité peut garantir l'égalité, la démocratie, la solidarité en plaçant l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers y compris celui de la toute-puissance de l'argent. Communautarisme, sexisme ou racisme – qui sont des négations de l'égalité – sont incompatibles avec la laïcité et la démocratie.

Cette époque connaît des attentats meurtriers. Leurs auteurs, qu'il faut combattre, ne conçoivent pas qu'on puisse avoir une autre religion ou obéissance que la leur – totalitariste -, ou changer de religion ou même ne pas en avoir. Mais troquer nos libertés fondamentales contre une sécurité illusoire dans le cadre d'un état d'urgence pérennisé est une aberration. Seule la laïcité rejetant la facilité illusoire des accommodements avec des revendications religieuses peut ouvrir le chemin de l'émancipation individuelle dans l'intérêt collectif d'une paix civile juste et durable.

Osez remettre en cause le financement public de l'enseignement privé - à 97% catholique - qui divise la jeunesse de ce pays dès les bancs de l'école ! Il est temps d'abroger la Loi Debré de 1959 qui organise l'enseignement privé sous contrat et son financement public qui n'a cessé de croître sous ce quinquennat, près de 13 milliards € pour 2017, deux fois le budget de la justice ! L'enseignement privé est marqué par un entre-soi social fort (catégories sociales favorisées selon les chiffres du ministère) et une prise en charge faible des élèves en difficulté ou handicapés. Il est aussi marqué par une reprise en main de la hiérarchie catholique dont c'est souvent la seule interface de contact avec la population. Comment dès lors parler de « vivre ensemble » ou de « mixité sociale », si celle-ci ne se vit pas au moins sur le temps de la scolarité où se construisent les individus ? Et que dire des officines douteuses qui se cachent derrière les expérimentations comme « Espérance banlieue » qui se nourrissent de financements provenant de fondations reconnues « d'utilité publique » et bénéficiant de remises d'impôts !

Clientèles des écoles privées sous contrat ou hors contrat liées à des intégristes religieux ou nostalgiques réactionnaires se sont retrouvés presque unanimement dans la rue, opposés au « mariage pour tous » ou au droit à l'IVG.

Candidat-e-s, engagez-vous sur ces points et défendez la laïcité, principe d'avenir et ciment d'une société démocratique et solidaire !